



NUMÉRO	SUJET
19-2022	Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La convention quadriennale 2019-2022 engageant le far°, la Ville de Nyon, l'Etat de Vaud et la Région de Nyon arrivant à terme, le présent préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2023-2026 et d'en fixer les termes financiers.

Contexte / Enjeux

Les statuts de la Région de Nyon entrés en vigueur en 2016 ont permis de préciser le rôle régional dans le développement et la mise en œuvre d'une politique culturelle (art. 5). La stratégie vise à en tirer profit dans le développement économico-touristique de notre région. Cette convergence des politiques permet de consolider les acquis et participe au renforcement des soutiens de tiers, cantonaux en particulier, qui sont directement versés auprès des institutions culturelles.

Les institutions au bénéfice de conventions sont soutenues à la fois par le budget ordinaire de la Région de Nyon et par le Fonds régional pour l'équipement touristique (FRET). La participation du FRET est soumise à l'analyse préalable de la Commission du tourisme de la Région de Nyon.

L'économie culturelle, un vecteur touristique à développer

Les axes de la politique culturelle sont le fruit d'un dialogue construit depuis 2010 entre les milieux culturels, les communes et les partenaires cantonaux. Dynamique, la gouvernance mise en place incite à la création artistique professionnelle, aux partenariats entre institutions pour la co-production et à la découverte de territoires « hors les murs ».

Aujourd'hui, Visions du réel, le Casino Théâtre de Rolle, l'Usine à Gaz et le far° contribuent fortement au rayonnement culturel du district de Nyon. L'apport des institutions culturelles à la chaîne de valeurs économico-touristiques est avéré, du transport aux nuitées hôtelières, en passant par la restauration, ou les commerces notamment¹. Ainsi les lieux culturels contribuent à la richesse de la Région, à son attractivité tant pour ses habitants que pour les visiteurs.

¹ Cf. Etude sur les retombées des événements culturels : échantillon d'institutions des régions de Nyon et de Morges, 2017.

Le far°

Le far° est une manifestation estivale au rayonnement suprarégional² qui vient compléter l'offre de festivals de la région. Chaque année il se déploie durant 10 jours environ, au mois d'août. Sa particularité est de programmer des spectacles hors-les-murs qui se déroulent sur l'ensemble du territoire. Festival des arts vivants, le far° mêle plusieurs disciplines (danse, théâtre, musique, littérature) et propose des projets en lien avec les enjeux de société. Il travaille également en partenariat avec des écoles de la région ou des Hautes-Ecoles mais également avec des institutions du district. Enfin, il propose des événements participatifs, au travers d'ateliers.

Aujourd'hui le far° confirme donc son positionnement suprarégional, qui permet d'engager le soutien d'instances tant fédérales comme Pro Helvetia que cantonales (Service des affaires culturelles, SERAC).

Bilan de la convention 2019-2022

Le bilan des années 2019 à 2022 est bien particulier, puisque 2020 et 2021 ont été marqués par la pandémie et 2022 est l'année de la transition avec un changement de direction et d'équipe au sein du far°. De plus, depuis 2018, en raison des travaux de l'Usine à Gaz, le far° a dû se réinventer, construire un nouvel espace de rencontre autour du local des marchandises (qui est désormais occupé à l'année par le far°) et trouver de nouveaux lieux de représentation insolites.

Néanmoins, les objectifs principaux, bien que revus en fonction de la situation exceptionnelle des années 2020-2021, ont été atteints.

Nouveau lieu central : depuis 2018, le far° dispose d'un nouveau lieu central à la rue des Marchandises. En effet, la fermeture de l'Usine à Gaz a été l'occasion de déplacer la centralité du festival dans la ville, plus proche de la gare et avec une meilleure visibilité pour la population. Le local des Marchandises est également le lieu qui accueille les bureaux du far° ainsi qu'une salle pour les artistes en résidence tout au long de l'année. En 2022, la collaboration avec l'Usine à Gaz a permis à nouveau d'accueillir deux spectacles dans ses murs.

Propositions in situ : le far° a pour particularité d'aborder des problématiques sociétales contemporaines. Il propose des formes de représentation qui s'éloignent des salles habituelles de spectacles pour investir des lieux dans la ville et dans la nature. Il offre ainsi des expériences particulières au public.

Ainsi on peut y découvrir des spectacles en forêt, dans un parking, ou encore en marchant. De 2019 à 2022, le far° a également proposé des événements tout au long de l'année. Au final, les différents projets ont exploré les communes suivantes : Arzier-Le Muids, Burtigny, Chésereux, Coinsins, Coppet, Eysins, Genolier, Gland, Grens, La Rippe, Perroy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Vich. En 2020, le far° s'est étendu jusqu'à la Chaux-de-Fonds et au val d'Anniviers.

Conséquences de la pandémie : en 2020, au moment de la levée des restrictions, le far° est une des seules structures à proposer une édition de festival. Les projets prévus en salle sont repoussés et de nouvelles formes de présentation, avec des jauges réduites, sont proposées. Le festival opère une transition et se concentre sur l'accompagnement artistique, en offrant des résidences d'artistes durant l'année 2021. Elle met également l'accent sur les projets participatifs dans les communes du district (Burtigny, Perroy).

² Cf. Etude sur les retombées des événements culturels : échantillon d'institutions des régions de Nyon et de Morges, 2017.

Changements organisationnels : Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far° annonce sa démission en 2021. Le Conseil de fondation nomme Anne-Christine Liske qui prend ses fonctions de directrice en février 2022.

Perspective 2023-2026

La période 2023-2026 sera une période importante en termes de transition. Tout d'abord, de nombreux changements au sein de l'équipe et des membres du Conseil de fondation laissent présager d'une nouvelle dynamique. De plus, les habitudes des publics sont en constante évolution et nécessitent des adaptations des institutions culturelles.

Objet de l'action proposée

Convention quadripartite 2023-2026

La convention établie entre le Canton de Vaud, la Ville de Nyon, la Région de Nyon et le far° comprend des objectifs et des indicateurs qui permettent de fixer des priorités.

L'accent sera mis sur la fidélisation des spectateurs et l'acquisition de nouveaux publics. Le festival a pour objectif d'augmenter sa visibilité en mettant en avant son aspect festif, ouvert à un large public (grand public, enfants et jeunes adultes par exemple). Des mesures ont déjà été prises dans ce sens lors de l'édition 2022 et seront développées pour les années suivantes.

Financement

La Ville de Nyon s'engage avec un montant identique sur l'ensemble de la période³. Par ailleurs, il existe également une participation aux frais de location des locaux à travers une autre convention.

Le Canton de Vaud maintient un montant identique à la précédente convention.

La Région de Nyon réduit sa participation financière pour la période à venir. En effet, à la suite des différentes baisses du budget des affaires culturelles, la Région n'est plus en mesure de soutenir le far° à hauteur des moyens engagés précédemment. Le far° n'est pas la seule institution concernée puisque l'Usine à Gaz, au terme de sa convention en 2023, malgré les travaux d'agrandissement bénéficiera d'un montant équivalent à celui qui lui était accordé en 2017.

De plus, la Commission du tourisme de la Région de Nyon a décidé de revoir les critères d'attribution du soutien FRET aux institutions culturelles. Elle a revu le montant attribué au far° à la baisse. Le montant proposé par la Commission du tourisme a été suivi par le Comité de direction.

En 2024, le far° fêtera ses 40 ans, raison pour laquelle un montant supplémentaire unique est proposé cette année-là, à hauteur de CHF 10'000.

Soutien en CHF	2022	2023	2024	2025	2026
Ville de Nyon	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
Canton de Vaud	170'000	170'000	170'000	170'000	170'000
Région de Nyon	100'000 ⁴	80'000	90'000	80'000	80'000

³ Une augmentation progressive est à l'étude au moment de la rédaction de ce préavis.

⁴ Le montant prévu dans la convention était de CHF 110'000, cependant le montant versé a été réduit de CHF 10'000 à la suite de réductions budgétaires.

Financement de la Région

Montants en CHF attribués dans le cadre de la convention	2022	2023	2024	2025	2026
Budget culture, conventions (150.3650)	70'000 ⁵	60'000	70'000 ⁶	60'000	60'000
Participation FRET (150.4803)	30'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Total	100'000	80'000	90'000	80'000	80'000

Contribution FRET

Le far°, Visions du Réel, le Casino Théâtre de Rolle et l'Usine à Gaz sont actuellement au bénéfice d'une convention et sont également considérées comme des institutions au rayonnement suprarégional engendrant des retombées touristiques significatives.

Communication

Une communication sera préparée pour valoriser le soutien de la Région de Nyon au far°.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Rayonnement du district dans l'arc lémanique et au-delà, car le far° bénéficie d'une reconnaissance suprarégionale. Il contribue également aux retombées touristiques.
Bénéfices pour les communes	Présence du festival sur plusieurs communes.
Bénéfices pour les habitants	Offre culturelle de qualité à proximité du lieu de résidence, au tarif abordable.

Conclusion

La programmation du far° propose des événements de qualité, uniques en Suisse romande. Ceux-ci attirent un public bien au-delà de Nyon et contribuent ainsi à la diversité artistique au sein de la région et à son rayonnement suprarégional. Le changement de direction et d'équipe apportera un nouvel élan à cette institution en développant notamment les liens avec le public. La Région de Nyon, qui soutient le festival, contribue donc à la diversité artistique dans l'arc lémanique et en Suisse. Il est donc pertinent et important pour la Région de Nyon de continuer de le soutenir par le biais de cette nouvelle convention quadriennale.

Annexes

- Budget prévisionnel du far° 2023-2026

⁵ Le montant total prévu dans la convention était de CHF 110'000, dont CHF 80'000 provenant du budget et CHF 30'000 du FRET. Cependant le montant du soutien provenant du budget a été réduit de CHF 10'000 à la suite des réductions budgétaires.

⁶ Le supplément de CHF 10'000 correspond au 40^e anniversaire du festival. L'octroi de ce supplément est conditionné à un programme spécifique pour l'édition anniversaire.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 19-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2026.
- Le montant est décomposé comme suit :
- CHF 250'000 à raison de CHF 60'000 en 2023, 2025 et 2026 et CHF 70'000 en 2024 sur le budget ordinaire de fonctionnement
- CHF 80'000 à raison de CHF 20'000 par année sur le FRET
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 330'000 en faveur de la fondation far°
- d'autoriser le Comité de direction à imputer le montant de CHF 80'000 en 2023, 2025 et 2026 et CHF 90'000 en 2024 sur le compte de fonctionnement 150.3650
- d'autoriser le Comité de direction, dans le respect du règlement du FRET, à prélever annuellement le montant de CHF 20'000 sur le compte 150.4603 sur le fonds FRET.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général